

Dîner annuel de l'IAC Jeudi 12 décembre 2024 à partir de 19h

Coupon-réponse à renvoyer avant le 1 décembre 2024 à : Michaël Faivre — m.faivre@i-ac.eu

| Entreprise/Organisme | |
|---|---|
| Code postal | Ville |
| Nous assisterons au dîner et réservons place(s) Place individuelle pour les Amis de l'IAC — 150 € | ➤ Réglement Par chèque à l'ordre de l'Institut d'art contemporain à l'attention de Michaël Faivre 11 rue docteur Dolard – 69100 Villeurbanne |
| Place individuelle pour le grand public — 200 € Un reçu fiscal et une facture vous seront transmis à l'issue du dîner. Il ouvre droit à une réduction d'impôt (IR, IS, IFI) selon la législation en vigueur sur la somme de 150 euros ou de 200 euros. | Par virement bancaire Institut d'art contemporain — IBAN FR76 1009 6180 0200 0260 1950 392 BIC - CMCIFRPP Préciser le motif : Dîner annuel IAC 2024 |

En raison du nombre limité de places, nous vous invitons à confirmer votre participation le plus rapidement possible. Votre réservation sera définitivement validée après enregistrement du règlement. Une confirmation vous sera alors adressée par mail.